

Collectivité
Nom de
l'opération
Date

FAVERGES-SEYTHENEX

74123

Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION - Programme 2020

08/11/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 074-200054138-20231213-DEL_2023_XI_199-DE



DECOMPTE DEFINITIF SUR FOND PROPRES - PROGRAMME 2020

Votre interlocuteur technique : **Bruno NSELLE MOUYENGA**

Votre interlocuteur administratif : **Julie-Christie DEVILLERS**

Numéro d'opération : 18228				Opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION - Programme 2020			REPARTITION DU FINANCEMENT									
Code programme	Année de la demande	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Participation du SYANE				Participation de la commune			
									Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune

Eclairage public

WP	18228	00	Travaux GER	50 766,10	0,00	10 153,22	60 919,32
BF	18228	01	Action MDE - Remplacement "Ballon fluo"	129 620,00	0,00	25 924,00	155 544,00
0	18228	02	Maitrise d'œuvre interne SYANE *	0,00	7 215,44	0,00	7 215,44
TOTAL				180 386,10	7 215,44	36 077,22	223 678,76

FCTVA = 16,404 % du TTC

Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune
30,00%	15 229,83	9 990,77	25 220,60	70,00%	35 536,27	162,45	35 698,72
60,00%	77 772,00	25 509,22	103 281,22	40,00%	51 848,00	414,78	52 262,78
30,00%	2 164,63	0,00	2 164,63	70,00%	5 050,81	0,00	5 050,81
	95 166,46	35 499,99	130 666,45		92 435,08	577,23	93 012,31

Taux de contribution au budget de fonctionnement (CBF) 6710,36

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le SYANE au titre du programme	2020 s'élève à la somme de :	230 389,12 Euros	
Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au SYANE par la collectivité la somme de :	99 722,67 Euros	dont	93 012,31 Euros au titre des travaux,
		et	6 710,36 Euros au titre des Frais généraux.
Acomptes versés par votre collectivité :	74 411,00 Euros	au titre des travaux - Titre n° 1481 du 08/06/2022	
	5 569,00 Euros	au titre des frais généraux - Titre n° 1491 du 08/06/2022	
Il reste dû au SYANE la somme de	18 601,31 Euros	au titre des travaux,	
et de	1 141,36 Euros	au titre des frais généraux.	

(Les frais généraux recouverts sur le budget de fonctionnement vous sont refacturés indépendamment du solde de votre participation aux investissements).

* : 4% du montant H.T. des travaux, non assujettis à la T.V.A.